



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-340 bis**

Publié le 17 septembre 2020

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire n° AB-DOS-10



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

Direction régionale de de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale

**Décision portant délégation de signature
au titre de l'ordonnement secondaire n° AB-DOS-10**

Le Directeur régional de de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur André BOUVET en qualité de directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de région Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Martial FIERS dans l'emploi de directeur régional adjoint de jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2017 portant nomination de Monsieur Éric DUDOIT dans l'emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 novembre 2018 portant nomination de Madame Emilie MAMCARZ dans l'emploi de directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur André BOUVET, Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France pour l'ordonnement secondaire du budget de l'Etat ;

DECIDE

Article 1^{er} – En application de l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé et dans les limites définies par cette décision, le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France donne délégation, en cas d'absence ou d'empêchement à :

Monsieur Martial FIERS, Directeur régional adjoint,
Monsieur Éric DUDOIT, Directeur régional adjoint,
Madame Emilie MAMCARZ, Directrice régionale adjointe

à l'effet de signer l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2- En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à :

Madame Véronique BUYENS-DAGMEY, pôle des politiques sociales,
Monsieur Jérémie DAVELU, secrétariat général,
Monsieur Hocine DRISSI, mission « appui aux travaux de transformation de la DRJSCS »
Monsieur Julien KOUNOWSKI, pôle études, observations et mission d'appui,
Madame Bertille MACREZ, secrétariat général,
Madame Catherine MAZUR, pôle des politiques de formation, certification,
Monsieur Jean-Christophe PINOT, mission « synthèse et prospective »,
Madame Caroline PRUDHOMME, pôle des politiques de jeunesse,
Monsieur Kag SANOUSSI, pôle chargé du suivi du plan d'accompagnement des agents et de missions rattachées à la Direction,
Monsieur Patrick ZEGHOU, mission régionale et interdépartementale inspection contrôle audit et évaluation,

à l'effet de signer, dans le cadre de leur domaine de compétence, les actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire.

Article 3- Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts de France donne délégation à

Monsieur Jérémie DAVELU,
Madame Bertille MACREZ,

à l'effet de valider les ordres de mission CHORUS DT en qualité de service gestionnaire et les états de frais dans CHORUS DT en qualité de gestionnaire valideur, dans le périmètre des attributions de la direction.

Article 4- Délégation est également donnée aux personnes mentionnées à l'article 2, à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais CHORUS DT, en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la direction.

Article 5- En cas d'absence ou d'empêchement, délégation est donnée à

Madame Laetitia DULION,
Monsieur Bruno DELAVENNE,
Monsieur Nicolas SAENEN,
Monsieur Christophe TROUILLARD,

à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais chorus DT, en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre des attributions de la direction.

Article 6- Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts-de-France donne délégation aux agents ci-après désignés :

Monsieur Pascal COULON, gestionnaire de dépenses,
Madame Hélène CUGNET, gestionnaire de dépenses,
Madame Caroline DESCAMPS-LOSOWSKI, gestionnaire de dépenses,

Madame Francesca DOS SANTOS, gestionnaire de dépenses,
Madame Sophie GARBOWSKI, gestionnaire de dépenses,
Monsieur Éric ROUSSELLE, gestionnaire de dépenses,
Monsieur Jérémie DAVELU, chargé du suivi des dépenses,
Madame Bertille MACREZ, chargée du suivi des dépenses,
Madame Sylvie PETITPREZ, chargée du suivi des dépenses,

à l'effet de valider, sur l'ensemble des dossiers rattachés aux unités opérationnelles (UO) et centres prescripteurs dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé :

- dans l'application informatique financière de l'Etat CHORUS formulaire, les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales,
- dans l'application informatique OSIRIS, les transactions liées à l'exécution des dépenses,
- dans l'application informatique CHORUS-DT (gestionnaires contrôleurs), les transactions liées à l'exécution des dépenses de déplacements.

Article 7- Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts de France donne délégation aux agents ci-après désignés :

Monsieur Youssef AIT SAÏD, chargé du suivi des dépenses,
Monsieur Jérémie DAVELU, chargé du suivi des dépenses,
Madame Caroline DESCAMPS-LOSOWSKI, chargée du suivi des dépenses,
Madame Laetitia DULION, chargée du suivi des dépenses,
Madame Sophie GARBOWSKI, chargée du suivi des dépenses,
Madame Bertille MACREZ, chargée du suivi des dépenses,
Madame Sylvie PETITPREZ, chargée du suivi des dépenses,
Madame Caroline PRUDHOMME, chargée du suivi des dépenses,

à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat –Chorus- cette habilitation recouvrant les recettes non fiscales et rétablissements de crédits sur les UO dans la limite de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 8- La décision n° AB-DOS-09 du 20 janvier 2020 est abrogée.

Article 9- Le secrétariat général de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution de la présente décision et de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le **01 SEP. 2020**

Le Directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale

A blue ink signature of André Bouvet, consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line and a small 'S' at the end.

André BOUVET